

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 010-10064/21/BM**

#### **■ Approbation d'une convention de partenariat avec la société Upswing Prod pour l'organisation d'une épreuve du circuit Pro Sailing Tour pour l'année 2021 MET 21/19197/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Inscrit au calendrier officiel de la Fédération Française de Voile, le nouveau circuit « Pro Sailing Tour 2021 » se déroulera du 5 mai au 7 août 2021 en France et en Espagne et fera escale dans le Vieux-Port à Marseille du 21 au 25 Juillet 2021. Ce nouveau circuit de multicoques de classe Ocean Fifty est organisé par la société spécialisée en production événementielle et audiovisuelle « Upswing Prod ».

La classe Ocean Fifty rassemble des multicoques de 15 mètres de long et de large, dotés de technologies performantes qui leur permettent de décoller à l'aide de foils et d'atteindre des vitesses record favorisant ainsi la compétition et le spectacle.

Avec cette nouvelle compétition, Upswing Prod a pour ambition de faire vivre les courses en immersion totale par le grand public. Pour cela, elle met en scène les six bateaux et les 30 membres d'équipages lors des courses de chaque étape.

C'est l'occasion aussi de proposer au grand public, une série documentaire immersive intitulée simplement « Ocean Fifty », filmée au cœur de la vie des équipages. Elle sera matérialisée au travers de cinq épisodes de 50 minutes qui seront dédiés non seulement au suivi de l'ensemble des équipages pendant la course, mais aussi aux villes hôtes et à leurs acteurs liés à la mer et au nautisme.

L'objectif visé par la classe Ocean Fifty et Upswing Prod est de toucher un nouveau public et ainsi démocratiser la voile de compétition. Tout cela en dévoilant le quotidien des hommes et des femmes qui vivent de leur passion pour leur sport, pour la mer et les océans.

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

En perspective des Jeux Olympiques 2024, cet événement est également un vecteur privilégié pour amener le public du territoire vers la mer et les régates.

Aussi, compte tenu des retombées d'un tel événement pour le territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité s'associer à son organisation dans le cadre d'un partenariat avec la société organisatrice, la Société Upswing Prod.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20 CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'évènement Pro Sailing Tour, qui fera une étape à Marseille du 20 au 25 juillet 2021, contribuera au rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à la mise en valeur de son littoral ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à l'organisation de cet évènement en apportant un appui logistique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société Upswing Prod pour l'organisation d'une épreuve du circuit Pro Sailing Tour pour l'année 2021 ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les actes y afférent.

**Article 3 :**

La remise accordée par le budget port sur la redevance d'occupation du domaine public portuaire sera compensée par le budget général. Budget principal Fonction 78 nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Politique Sportive

David GALTIER